

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	23
<i>Présents :</i>	19
<i>Représentés :</i>	4
<i>Absents :</i>	-
<i>Ayant pris part au vote :</i>	23

Lundi 26 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 19 mars, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Présents :

Mmes Dominique BLAISE, Marie-Louise CARLES, Ghislaine CRAYSSAC, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA VAUR, Sylvie LOPEZ, Magali POQUET, Régine de RODAT, Francine TEISSIER, Huguette THERON CANUT ;
MM. Francis AZAM, Marc HENRY-VIEL, Francis LAVAL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Marc ROUANET, Edmond ROUTABOUL, Martial VIALARET.

Absents-excusés :

Mme Arlette CARRIE (procuration à M. Edmond ROUTABOUL)
Mme Valérie MARJAC I (procuration à Mme Régine de RODAT)
M. Daniel BOUSQUET (procuration à M. Francis LAVAL)
M. Brice DELMAS (procuration à M. Martial VIALARET)

Secrétaire de séance : M. Martial VIALARET a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Madame le Maire déclare la séance du conseil municipal ouverte à 20 heures 30 minutes.

I – ADMINISTRATION DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

A - Élection du secrétaire de séance

M. Martial VIALARET a été élu secrétaire de séance.

B - Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017 est présenté aux conseillers municipaux pour approbation.

Le compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

II – ACTES DE GESTION DU MAIRE

Madame le Maire présente les décisions prises par délégation du conseil municipal, à savoir :

<i>Décisions</i>	<i>Dates</i>	<i>Objets</i>
DIA 2018-001	10/01/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente PONS F.

<i>Décisions</i>	<i>Dates</i>	<i>Objets</i>
DIA 2018-002	11/01/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente SCI VENISE R.D. / POUGT N.
DIA 2018-003	15/01/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente GIBERGUE / ATTACHE
DIA 2018-004	16/01/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente SCI B.B / SCI BMP DE MONTVERT
DIA 2018-005	30/01/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente SAS SOLMAR / SCI CLOS GAILLAC
DIA 2018-006	08/02/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente HERAUD / BOUTONNET
DIA 2018-007	16/02/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente LOPEZ GAUBERT / BONNET
DIA 2018-008	27/02/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente VAYSSE /RIEUTORT BON
DIA 2018-009	12/03/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente VAYSSE / MEJDOUBI
DIA 2018-010	16/03/18	Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain dans le cadre de la vente DESCARGUES / SCI CLOS GAILLAC
DEC 2017-004	28/02/18	Signature de la convention pour la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés, passé sur le fondement d'accords-cadres à conclure par l'UGAP

Le conseil municipal prend acte de la présentation de l'exercice de la délégation qu'il a consentie au maire.

III – DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DETR 2018

A - agrandissement et la mise aux normes du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE (phase 2 : école élémentaire)

De par sa proximité avec Rodez et d'un prix de l'immobilier raisonnable, la Commune d'Olemps connaît depuis quelques années une accélération de son développement. Le nombre de projets immobiliers en cours en témoignent. Ces projets vont à terme attirer de nouvelles populations.

L'arrivée de ces nouvelles populations va impacter le fonctionnement du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE où le nombre d'enfants inscrits va connaître une forte augmentation. D'ores et déjà, 35 nouveaux enfants ont intégré l'école maternelle dès la rentrée scolaire 2017 / 2018 en petite section. A la rentrée 2018 / 2019, 35 élèves de Grande Section entrent en CP.

En outre, après analyse du patrimoine scolaire bâti par le bureau d'études BETEM, les bâtiments scolaires nécessitent une mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Pour répondre à ces deux impératifs dans un cadre budgétaire contraint, la Commune d'Olemps s'est prononcée pour un agrandissement du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE et sa mise aux normes dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). Ce chantier est étalé sur 2 exercices budgétaires. La première phase concernant l'école maternelle a été réalisée en 2017. En 2018 c'est l'école élémentaire qui sera concernée, pour les travaux suivants :

- Création d'une classe supplémentaire : surface environ 53,00 m² ;
- Mise aux normes de 4 sanitaires dont 1 pour Personnes à Mobilité Réduite ;
- Création d'un préau : surface de 112,00 m² ;
- Réfection du revêtement de la cour de récréation ;

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 225 000,00 € HT.

Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Création d'un classe supplémentaire	57 500,00 €	Etat - DETR 2018 (39,81%)	89 576,00 €
Création d'un préau	62 000,00 €	Rodez Agglomération (25,19%)	56 674,00 €
Mise aux normes sanitaires (4 WC dont 1 PMR)	48 000,00 €	Fonds propres Commune (35%)	78 750,00 €
Réfection revêtement sour de récréation	35 000,00 €		
Maîtrise d'ouvrage	12 750,00 €		
Divers et imprévus	9 750,00 €		
TOTAL	225 000,00 €	TOTAL	225 000,00 €

Ces travaux débiteront au printemps 2018 pour une livraison en septembre 2018.

Le conseil municipal est invité à délibérer à autoriser Madame le Maire à solliciter les services de l'Etat pour l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des territoires Ruraux pour l'exercice 2018 d'un montant de 89 576 €.

M. Pascal PRINGAULT souhaite avoir une évolution des effectifs des écoles.

Mme Sylvie LOPEZ en prend note.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet d'agrandissement et de mise aux normes AD'AP du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE (phase n° 2 : école élémentaire) ;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter des services de l'Etat une subvention, au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux 2018, d'un montant de 89 576,00 €.
- ✓ Dit que ce dossier de demande de subvention est classé prioritaire (1/3).

B - reconstruction d'un mur de soutènement à la mouline

Madame le Maire, rapporteur, souligne que la Commune d'Olemps doit procéder à la reconstruction d'un mur de soutènement à La Mouline.

Suite aux intempéries du 12 décembre 2017, ce mur s'est effondré sur 13 mètres environ. Ce mur nous incombe puisqu'il soutient le chemin communal.

Cette opération d'investissement s'élève à 24 903,00 € HT.

Les travaux seront réalisés en 2018, entre le 2ème et 3ème trimestre.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018.

Madame le Maire propose en conséquence d'arrêter le plan de financement de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Reconstruction du mur	24 903,00 €	DETR 2018 (40 %)	9 960,00 €
		Fonds propres (60 %)	14 943,00 €
TOTAL :	24 903,00 €	TOTAL :	24 903,00 €

Madame le Maire demande aux conseillers d'approuver la reconstruction d'un mur de soutènement à La Mouline, de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus, d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 et de l'autoriser à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, d'un montant de 9 960,00 €.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet de reconstruction d'un mur de soutènement à La Mouline;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter des services de l'Etat une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, d'un montant de 9 960,00 €.
- ✓ Dit que l'ordre de priorité de la demande de subvention est fixé comme suit : 2 / 3.

C - rénovation du revêtement de la chaussée et des trottoirs – Rue de Ruffarenc et Passage de Linars

Madame le Maire, rapporteur, souligne que la Commune d'Olemps envisage de procéder à la rénovation des revêtements des trottoirs et de la chaussée Rue de RUFFARENC et Passage de LINARS.

Cette opération d'investissement s'élève à 100 000,00 € HT.

Les travaux seront réalisés en 2018, entre le 2ème et 3ème trimestre, au vu des résultats d'un appel d'offre en procédure adaptée.

Ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'exercice 2018.

Madame le Maire propose en conséquence d'arrêter le plan de financement de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Rénovation revêtement Rue de Ruffarenc & passage de Linars	100 000,00 €	DETR 2018 (30 %)	30 000,00 €
		Fonds propres (70 %)	70 000,00 €
TOTAL :	100 000,00 €	TOTAL :	100 000,00 €

Madame le Maire demande aux conseillers d'approuver la rénovation des revêtements des trottoirs et de la chaussée Rue de Ruffarenc et Passage de Linars, de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus, d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 et de l'autoriser à solliciter auprès des services de l'Etat une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, d'un montant de 30 000,00 €.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet de rénovation des revêtements des trottoirs et de la chaussée Rue de Ruffarenc et Passage de Linars;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter des services de l'Etat une subvention, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018, d'un montant de 30 000,00 €.
- ✓ Dit que l'ordre de priorité de la demande de subvention est fixé comme suit : 3 / 3.

IV - Demande d'attribution d'un fonds de concours à Rodez Agglomération pour l'agrandissement et la mise aux normes AD'AP du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE (phase n° 2 : école élémentaire)

Madame le Maire, rapporteur, souligne que la Commune d'Olemps connaît depuis quelques années une accélération de son développement. Le nombre de projets immobiliers en cours en témoignent. Ces projets vont à terme attirer de nouvelles populations.

L'arrivée de ces nouvelles populations va impacter le fonctionnement du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE où le nombre d'enfants inscrits va connaître une forte augmentation. D'ores et déjà, 35 nouveaux enfants ont intégré l'école maternelle dès la rentrée scolaire 2017 / 2018 en petite section. A la rentrée 2018 / 2019, 35 élèves de Grande Section entrent en CP.

En outre, après analyse du patrimoine scolaire bâti par le bureau d'études BETEM, les bâtiments scolaires nécessitent une mise aux normes d'accessibilité et de sécurité.

Pour répondre à ces deux impératifs dans un cadre budgétaire contraint, la Commune d'Olemps s'est prononcée pour un agrandissement du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE et sa mise aux normes dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP). Ce chantier est étalé sur 2 exercices budgétaires. La première phase concernant l'école maternelle a été réalisée en 2017. En 2018 c'est l'école élémentaire qui sera concernée, pour les travaux suivants :

- Création d'une classe supplémentaire : surface environ 53,00 m² ;
- Mise aux normes de 4 sanitaires dont 1 pour Personnes à Mobilité Réduite ;
- Création d'un préau : surface de 112,00 m² ;
- Réfection du revêtement de la cour de récréation ;

Le coût estimatif de ces travaux s'élève à 225 000,00 € HT.

Ces travaux débuteront au printemps 2018 pour une livraison en septembre 2018.

Madame le Maire propose aujourd'hui de délibérer afin de solliciter l'octroi d'un fonds de concours de Rodez Agglomération.

Madame le Maire propose en conséquence d'arrêter le plan de financement de la manière suivante :

Dépenses HT		Recettes HT	
Création d'une classe supplémentaire	57 500,00 €	Etat - DETR 2018 (39,81%)	89 576,00 €
Création d'un préau	62 000,00 €	Rodez Agglomération (25,19%)	56 674,00 €
Mise aux normes sanitaires (4 WC dont 1 PMR)	48 000,00 €	Fonds propres Commune (35%)	78 750,00 €
Réfection revêtement cour de récréation	35 000,00 €		
Maîtrise d'ouvrage	12 750,00 €		
Divers et imprévus	9 750,00 €		
TOTAL	225 000,00 €	TOTAL	225 000,00 €

Madame le Maire demande aux conseillers d'approuver la phase n° 2 d'agrandissement et de mise aux normes AD'AP du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE concernant l'école élémentaire, de valider le plan de financement tel que décrit ci-dessus, d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 et de l'autoriser à solliciter monsieur le président de Rodez Agglomération pour l'obtention d'un fonds de concours d'un montant de 56 674€.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet d'agrandissement et de mise aux normes AD'AP du groupe scolaire public Pierre LOUBIERE (phase n° 2 : école élémentaire) ;

- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter auprès de monsieur le président de Rodez Agglomération un fonds de concours d'un montant de 56 674€ ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

V – COMMANDE PUBLIQUE

Madame le Maire, rapporteur, rappelle aux conseillers municipaux que la Commune d'Olemps a intégré l'opération « carte ZAP » depuis 2009.

La carte ZAP est un dispositif d'animation instauré pour les jeunes de 12 à 21 ans afin de leur permettre de bénéficier d'activités sportives, culturelles et de loisirs. La carte, valable du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, leur permettra de bénéficier de nombreuses réductions auprès de différents prestataires adhérant à cette opération. Les détenteurs de la carte ZAP pourront également obtenir le « chéquier ZAP » contenant une cinquantaine de chèques-activités. Ce chéquier sera utilisable entre le 1^{er} juillet et le 31 août 2018.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Carte ZAP + chéquier ZAP : 25,00 € ;
- Carte ZAP seule : 5,00 € ;
- Carte ZAP duplicata : 5,00 € ;
- Chéquier ZAP : 20,00 €.

La délivrance des cartes ZAP, des cartes ZAP duplicata et des chèquiers se fera dans le cadre de la régie de recettes instituée par la Commune.

Afin de reconduire l'opération « Carte ZAP 2018 », il est proposé la création d'un groupement de commande entre les Communes parties prenantes dont la Ville de Rodez assure la coordination.

Le conseil municipal est invité en conséquence à autoriser Madame le Maire à adhérer au groupement de commandes susvisé, à signer la convention constitutive, à valider les tarifs proposés, à désigner la Ville de Rodez en qualité de coordonnateur et à s'engager à prendre en charge les frais liés à cette opération.

Mme Marie-Louise CARLES précise que depuis que la commune d'Olemps adhère au dispositif, de moins en moins de jeunes prennent la carte. Le constat est le même sur toute la communauté d'agglomération. Une réunion aura lieu prochainement pour voir si le dispositif doit être reconduit. Il ne correspond peut être plus aux attentes.

Mme Ghislaine CRAYSSAC indique qu'il est très difficile pour les jeunes de s'inscrire aux différentes activités proposées.

Mme Marie-Louise CARLES précise que pour les activités « prisées » les places sont limitées et les prestataires ne sont pas disponibles pour proposer d'autres créneaux.

M. Pascal PRINGAULT demande si les jeunes sont au courant de l'existence de ce dispositif.

Mme Marie-Louise CARLES lui répond que oui.

M. Pascal PRINGAULT propose qu'une enquête soit faite auprès des jeunes.

M. Francis LAVAL souhaite savoir si les personnes qui achètent le chéquier participent aux activités proposées.

Mme Sylvie LOPEZ lui répond qu'une analyse sera faite

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Décide d'adhérer à l'opération « carte ZAP » pour l'année 2018 ;

- ✓ Décide d'adhérer au groupement de commandes pour l'opération susvisée et autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive ;
- ✓ Valide les tarifs ci-dessus proposés ;
- ✓ Désigne la Commune de Rodez en qualité de coordonnateur ;
- ✓ S'engage à régler les frais relatifs à cette opération qui seront inscrits au budget primitif 2018.

VI - Accord de principe pour une garantie d'emprunt et l'exonération de la taxe d'aménagement pour la construction par la SCI 2A2S de 6 villas PSLA « Le Clos Marcel Pagnol », route de la Crouzette.

Monsieur Francis AZAM, rapporteur, expose aux membres du conseil municipal que la SCI 2A2S, filiale des offices publics d'habitat de l'Aveyron, sollicite la Commune pour l'obtention d'une garantie d'emprunt et l'exonération de la taxe d'aménagement dans le cadre de l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement de 6 villas PSLA « Le Clos Marcel Pagnol », route de la Crouzette.

Afin d'accompagner cette opération à caractère social, la SCI 2A2S demande si la Collectivité accepte de :

- L'exonérer du taux communal de la taxe d'aménagement pour les 6 villas en cours d'agrément location-accession (PSLA);
- Lui garantir l'emprunt suivant :
 - Coût de revient prévisionnel de l'opération TTC : 963 880,62 €
 - **Montant du prêt PSLA : 850 000,00 € ;**
 - Durée du prêt : période de préfinancement de 1 an + 3 ans
 - Index de référence :
 - Phase de préfinancement : Eonia + marge à définir
 - Phase d'amortissement : Taux Fixe à définir
 - Garantie : 100 % par la Commune d'Olemps

M. Pascal PRINGAULT souhaite savoir quand la garantie est accordée à 50% ou à 100% ?

Mme Sylvie LOPEZ lui répond que la commune garantit à 100% quand il s'agit d'opérateurs privés et 50% pour les opérateurs publics.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur ces points.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, par 4 abstentions et 19 voix pour, donne un accord de principe pour garantir un emprunt PSLA d'un montant de 850 000,00 € sous réserve de la présentation des conditions définitives d'attribution de cet emprunt, ainsi que l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement pour ces 6 villas en location-accession portées par la SCI 2A2S « Résidence Marcel Pagnol » à la Crouzette.

VII – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

A. Adoption du compte administratif 2017 de la Commune

M. Francis AZAM, rapporteur, présente aux membres de l'assemblée délibérante le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune.

Le compte administratif détaille, en section de fonctionnement comme en section d'investissement, l'ensemble des opérations budgétaires et comptables réalisées en 2017 au budget principal, tant en recettes qu'en dépenses. M. le rapporteur précise que le compte administratif 2017 est concordant avec le compte de gestion 2017 établi par le receveur municipal.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter le compte administratif 2017.

Madame le Maire ayant quitté la séance, c'est le 5ème adjoint délégué aux Finances, M. Francis AZAM, qui préside le conseil et soumet au vote le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune.

Vu l'exposé de M. AZAM, le conseil municipal, constatant au moment du vote l'absence de Madame le Maire, et à l'unanimité des votants, adopte le compte administratif 2017 du budget principal de la Commune

B. Adoption du compte de gestion 2017 de la Commune

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par Madame le Comptable Assignataire de la Trésorerie Principale de Rodez, receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et ce à l'unanimité des votants

C. Affectation des résultats 2017

M. Francis AZAM, rapporteur, présente aux membres de l'assemblée délibérante les résultats de l'exercice budgétaire et comptable 2017 du budget principal de la Commune :

Excédent de la section de fonctionnement 2017 :	456 123,81 €
Excédent de la section d'investissement 2017 :	333 929,84 €
Crédits reportés en dépenses d'investissement 2018 :	540 023,45 €
Crédits reportés en recettes d'investissement 2018 :	152 538,32 €
Déficit de section d'investissement en tenant compte des reports :	- 53 555,29 €

M. AZAM propose de reporter l'excédent 2017 de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation du résultat (recette d'investissement : compte 1068)	456 123,81 €
Report à nouveau (recette de fonctionnement : compte 002)	0,00 €

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide l'affectation des résultats ci-dessus proposée.

D - Adoption du budget primitif 2018 de la Commune

Madame le Maire, rapporteur, présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de budget primitif 2018 pour la Commune.

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes, tant en section de fonctionnement qu'en investissement.

Les montants du budget primitif 2018 sont rappelés ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 098 997,00	2 098 997,00
INVESTISSEMENT	1 710 895,98	1 710 895,98
B9 2018	3 809 892,98	3 809 892,98

Le conseil municipal est invité à adopter le budget primitif 2018 (par chapitres, sans spécialisation des crédits).

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide d'adopter le budget primitif 2018 de la Commune d'Olemps (par chapitres, sans spécialisation des crédits).

E - Vote du taux des impôts locaux 2018

M. Francis AZAM, rapporteur, rappelle aux membres de l'assemblée délibérante qu'il appartient au conseil municipal de fixer le taux des impôts locaux pour l'exercice 2018.

Ainsi qu'examiné en municipalité et en Commission « Finances & Personnel », a été retenue l'hypothèse, pour l'exercice 2018, de reconduire les taux de l'année 2017. En conséquence, cette proposition se résume dans le tableau ci-dessous :

Taxes	Rappel taux 2017	Taux 2018 proposés
<i>Taxe d'habitation</i>	10,60 %	10,60 %
<i>Taxe foncière (bâti)</i>	20,63 %	20,63 %
<i>Taxe foncière (non bâti)</i>	99,63 %	99,63 %

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur le taux des impôts locaux 2018.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide de reconduire pour l'exercice 2018 les taux des impôts locaux de l'exercice 2017.

M. Pascal PRINGAULT, au nom du groupe minoritaire, souhaite prendre la parole et fait les déclarations suivantes :

« Le temps fort annuel que constituent l'adoption des comptes 2017 et le vote du budget primitif 2018 est à nouveau pour nous l'occasion de faire part de nos commentaires et suggestions d'une manière plus formelle qu'au fil des conseils quant à la situation et les perspectives pour Olemps.

L'année 2017 est à la fois partagée entre agréments et insatisfactions.

L'acte d'approbation est à mettre au compte des résultats de gestion 2017.

- Nous ne pouvons que nous satisfaire du résultat de la section fonctionnement qui se monte à 456 123€. Il est le fruit d'une gestion prudente et rigoureuse qui intègre la tendance baissière structurelle des dotations et participations, aidé par la dynamique des bases de contributions directes (taxes foncières et d'habitation) conséquence de l'augmentation de la population.

- Au regard également de la partie investissement qui ressort avec un solde d'exécution de 333 929€, nous adoptons donc le compte administratif 2017.

- S'agissant de l'affectation de la totalité de l'excédent de 456 123€ à la section d'investissement 2018, étant donné que le budget prévisionnel de fonctionnement 2018 présage d'une marge de manœuvre suffisante, nous validons également cette proposition.

En termes d'insatisfactions, plusieurs évènements et/ou modes de fonctionnement sont à relever.

Depuis le début de ce mandat, nous nous inscrivons dans une démarche de construction souhaitant partager l'information, contribuer voire influencer aux nouvelles orientations notamment dans le cadre des commissions de travail. Or, durant cet exercice, le constat est autre !

- Nous sommes deux à être membres de la commission finances et personnel. Courant 2017, il a fallu recruter un nouveau Directeur Général des Services, acte éminemment important. Pour cela, un jury a été nommé sans que nous en fassions partie. Est-ce normal ? Dans ces conditions, quel est le rôle de cette commission pour la partie personnel d'autant plus que la thématique n'a pas été abordée au cours de l'exercice ?

- Sur le sujet des finances, là aussi, une seule rencontre en mai et nous avons pris connaissance du résultat une fois l'année terminée. Certes, il n'y a pas eu de DGS durant plusieurs mois mais quelques points d'étape auraient été les bienvenus.

- Nous souhaitons également relevé un mode de fonctionnement pour le moins conflictuel avec l'Association Familles Rurales. Il peut y avoir quelques raisons qui expliquent cette situation mais il est temps aujourd'hui de regarder vers l'avenir afin de construire ensemble et de trouver le juste équilibre de notre participation.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir à commencer par le budget primitif 2018.

Le contexte économique et financier nous a été rappelé. La croissance est de retour d'un point de vue général. La loi de programmation 2018 – 2022 apporte quant à elle beaucoup d'incertitudes aux collectivités locales à moyen terme sur l'effort demandé en termes de réduction des déficits publics et de suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80% des ménages.

En 2018, nous n'en serons pas affectés et pourrons notamment continuer à bénéficier d'une évolution physique des bases de la TH liée à l'augmentation de la population.

- Le budget de fonctionnement respecte les équilibres sans augmenter les taux des impôts locaux et permet de dégager un autofinancement complémentaire de 259 876€.

- Le budget d'investissement prévoit de nombreuses opérations pour un montant de 1 710 895€, dans la continuité des principales actions déjà engagées (rénovation et agrandissement école Pierre Loubière, aménagements extérieurs, voirie) et faisant apparaître de nouveaux projets (city stade, salle de quartier Toizac, dojo, passerelle sur l'Aveyron). Parmi ceux-ci, quelques remarques :

o Salle de quartier à Toizac : le remplacement de l'ancienne salle qui n'était plus aux normes était attendu. A cette occasion, il serait opportun d'aller présenter ce projet aux habitants du quartier !

o Passerelle : sa réalisation va devoir respecter certaines contraintes liées à la problématique des crues. Le montant des investissements ne risque t'il pas d'être bien supérieur au montant programmé. Si oui, est-ce un projet à privilégier ?

o Aménagement d'une maison médicale : cette nouvelle ligne d'investissement de 25 000€ est en lien avec une offre de soin qui va s'appauvrir sur Olemps. Mais quel est l'objectif poursuivi par cette prévision d'investissement, est-ce une pierre à l'édifice de la création d'une Maison de santé ?

- Pour assurer le financement de ces investissements, outre la part d'autofinancement, les subventions sollicitées, les dotations, fonds divers et réserves, un recours à l'emprunt est envisagé. Dans la mesure où le ratio de désendettement reste bon, c'est un acte de gestion responsable que nous avons mis en avant par le passé et que nous validons. Nous relevons également dans les plans de financement, des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental de l'Aveyron. Ce levier est enfin mis en œuvre à l'instar de notre suggestion à cette même réunion il y a un an.

Pour conclure sur la mise à l'approbation du budget primitif 2018 de la commune, nous sommes sur une analyse favorable et c'est pourquoi nous l'adoptons. »

Réponses sur les points suivants:

- recrutement du nouveau Directeur Général des Services :

Mme Sylvie LOPEZ précise qu'il incombe à l'exécutif. D'autre part tous les adjoints n'ont pas été conviés.

- Commissions finances :

Mme Sylvie LOPEZ s'engage à ce que cette commission soit réunie régulièrement en 2018.

- Conflit avec Familles Rurales :

Il n'y a pas de conflit. Mme Sylvie LOPEZ a reçu la nouvelle Directrice et tout s'est bien passé. Leur budget vient d'arriver avec une demande de subvention de l'ordre de 40 000€.

- Toizac :

Mme Sylvie LOPEZ précise que l'équipe chargée du projet a prévu une présentation aux habitants.

- Passerelle :

M. Francis LAVAL indique que le montant prévu au budget devrait être respecté.

M. Edmond ROUTABOUL précise qu'il s'agit bien du projet qui passe au-dessus de la crue centennale avec 15 marches de chaque côté.

M. Francis AZAM rappelle que la passerelle est un engagement pris depuis 2008, qui doit être respecté. C'est un projet qui tient à cœur à l'équipe municipale.

- Maison médicale :

Mme Sylvie LOPEZ indique qu'un article sur ce sujet sera inséré dans le journal de la commune.

F - Vote de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale d'Olemps pour l'exercice 2018

M. Francis AZAM, rapporteur, indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de fixer le montant de la subvention à allouer pour le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale d'Olemps pour l'exercice 2018.

En fonction du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du C.C.A.S., une subvention communale de 1.500,00 € est nécessaire pour équilibrer le budget Primitif 2018.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le versement d'une subvention de 1.500,00 € au profit du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2018.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.500,00 € au profit du Centre Communal d'Action sociale d'Olemps pour l'exercice 2018.

G - Vote de la subvention à l'association les Francas de Rodez pour l'exercice 2018

M. Francis AZAM, rapporteur, expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer la subvention 2018 à l'association les Francas de Rodez. Cette association gère l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) « la Petite Récréée d'Olemps » les mercredis après-midi et durant les petites vacances scolaires (sauf vacances de Noël).

Le montant de cette subvention s'élève à 21.000,00 € pour l'année 2018, sous réserve d'une nouvelle organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018 impliquant le fonctionnement du centre de loisirs toute la journée si la commune repasse à 4 jours.

Le versement de cette subvention fait l'objet de 3 précomptes (mars, juin et novembre).

À cette somme s'ajoute une participation de 5 € par journée complète ou 2,50 € pour la demi-journée, par enfant domicilié à Olemps qui devra venir en déduction des sommes facturées aux familles.

La subvention totale dépassant 23.000,00 €, la signature d'une convention d'objectifs est nécessaire, conformément aux dispositions de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de cette subvention, et à autoriser Madame le Maire à signer la convention d'objectifs 2018 avec l'association les Francas de Rodez.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

✓ Valide le versement d'une subvention de 21.000,00 € pour l'année 2018 au profit de l'association les Francas de Rodez ;

✓ Valide le versement d'une participation de 5 € par journée complète ou 2,50 € pour la demi-journée, par enfant domicilié à Olemps ;

✓ Autorise Madame le Maire à signer la convention d'objectifs 2018 avec l'association les Francas de Rodez.

H - Vote de la subvention au CASLGR pour l'exercice 2018

Mme Danièle KAYA VAUR, rapporteur, expose aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'attribuer la subvention 2018 au Centre d'Action Sociale et de Loisirs du Grand Rodez (CASLGR) qui intervient au profit des personnels communaux et communautaires (à l'exception des Communes d'Onet-le-Château et de Luc-la-Primaube).

Le montant prévisionnel de cette subvention correspond à 0,80 % des charges de personnel de l'exercice 2017, soit 4.212,12 € pour l'année 2018. Le versement de cette subvention fait l'objet de précomptes trimestriels et d'une régularisation en fin d'année.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce point.

Mme Huguette THERON CANUT demande pourquoi Onet-le-Château et La Primaube ne sont pas dans le dispositif.

Mme Sylvie LOPEZ indique qu'ils ont choisi un autre organisme.

Cette communication entendue et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide le versement d'une subvention prévisionnelle de 4.212,12 € pour l'année 2018 au profit du CASLGR.

VIII – FUSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Madame Danièle KAYA VAUR, rapporteur, souligne que le groupe scolaire Pierre LOUBIERE est composé d'une école maternelle de 4 classes et d'une école élémentaire de 6 classes.

A la rentrée 2018 – 2019, suite au départ à la retraite du directeur de l'école élémentaire, la direction des 2 écoles sera assurée par la même directrice.

La fusion administrative proposée par l'inspecteur de l'Education Nationale a pour but de renforcer la cohérence pédagogique et administrative en dotant le nouveau groupe scolaire ainsi créé d'une direction unique de la petite section de maternelle jusqu'au CM2. Elle permet aussi d'équilibrer les effectifs en créant, si besoin, une classe GS/CP et d'éviter une fermeture de classe.

Elle permet également un interlocuteur unique pour la commune sur le groupe scolaire.

Le groupe scolaire sera dénommé : **Ecole publique primaire Pierre LOUBIERE.**

Le Conseil municipal est invité à délibérer sur la fusion des écoles maternelle et élémentaire.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve la fusion des écoles maternelle et élémentaire
- ✓ Décide de nommer ce groupe scolaire : « Ecole publique primaire Pierre LOUBIERE »

IX – NUMEROTATION DE MAISON – AVENUE DE RODEZ

Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, souligne que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT aux termes duquel "Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles".

Il convient, pour faciliter le repérage pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail des préposés de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder à leur numérotation.

Suite à la division de la parcelle numéro 6 située sur l'avenue de Rodez, il convient de créer un numéro. L'autre partie de la parcelle garde le numéro 6.



Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce point.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide la numérotation de maison Avenue de Rodez.

X – CESSION A TITRE GRATUIT – CONSORTS VAYSSE

Monsieur Edmond ROUTABOUL, rapporteur, souligne que pour améliorer et sécuriser la voirie sur les Hauts de la Mouline, les consorts VAYSSE acceptent de céder à titre gratuit à la commune un détachement d'environ 50m² comprenant les lots suivants :

- N° 265 10m²
- N° 266 26m²
- N° 270 10m²
- N°271 4m²



Le Conseil municipal est invité à délibérer sur ce point.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants, valide la cession à titre gratuit.

XI – DEMANDE DE SUBVENTIONS

A – Création d'un City Stade

Madame le Maire, rapporteur, souligne que la commune envisage de créer un City stade entre l'école et les terrains de tennis. De par sa position, cet équipement profiterait aux jeunes de la commune, mais pourrait également être utilisé par les écoles.

Le coût prévisionnel de l'équipement est de 104 036€.

Madame le Maire propose de solliciter des aides auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de Rodez Agglomération, et présente le plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Terrassement enrobé	34 036,00	Région	27 000,00	26,0%
City stade	70 000,00	Département	27 000,00	26,0%
		Agglo	27 000,00	26,0%
		TOTAL subventions	81 000,00	77,9%
		autofinancement	23 036,00	22,1%
TOTAL	104 036,00	TOTAL	104 036,00	100,0%

Le conseil municipal est invité à :

- se prononcer sur le projet et le plan de financement
- autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de Rodez Agglomération.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet de création d'un City Stade ;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions telles que mentionnées au plan de financement ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

B – Salle de quartier de TOIZAC

Madame le Maire, rapporteur, souligne La salle de quartier de Toizac n'étant plus aux normes, il convient de la démolir et d'en construire une nouvelle.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 200 000€.

Madame le Maire propose de solliciter des aides auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de Rodez Agglomération, et présente le plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Démolition	13 000,00	Région	50 000,00	25,0%
Construction nouvelle salle	187 000,00	Département	50 000,00	25,0%
		Agglo	50 000,00	25,0%
		TOTAL subventions	150 000,00	75,0%
		autofinancement	50 000,00	25,0%
TOTAL	200 000,00	TOTAL	200 000,00	100,0%

Le conseil municipal est invité à :

- Se prononcer sur le projet et le plan de financement
- autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de Rodez Agglomération.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet de création d'une salle de quartier à TOIZAC;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions telles que mentionnées au plan de financement ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

C – Construction d'un DOJO

Madame le Maire, rapporteur, souligne que, compte tenu des besoins des clubs spécialisés dans ces disciplines, en termes de surfaces et de créneaux, la Mairie envisage de créer un DOJO. S'agissant du site d'implantation, le choix s'est porté sur un agrandissement de la halle sportive.

Le coût prévisionnel de l'équipement est de 350 000€. Les travaux pourraient commencer en 2018 et se terminer en 2019.

Madame le Maire propose de solliciter des aides auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de Rodez Agglomération, et présente le plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Construction DOJO	350 000,00	Région	87 500,00	25,0%
		Département	87 500,00	25,0%
		Agglo	87 500,00	25,0%
		TOTAL subventions	262 500,00	75,0%
		autofinancement	87 500,00	25,0%
TOTAL	350 000,00	TOTAL	350 000,00	100,0%

Le conseil municipal est invité à :

- Se prononcer sur le projet et le plan de financement
- Autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de Rodez Agglomération.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet de création d'un DOJO;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions telles que mentionnées au plan de financement ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

D – Construction d'une passerelle

M. Francis LAVAL, rapporteur, souligne la Mairie envisage de construire une passerelle au-dessus de l'Aveyron qui permettrait :

- de relier le Bois de Linars, reconnu site naturel sensible, et le village de Toizac
- et de créer de nouveaux sentiers de randonnée.

Le coût prévisionnel de l'équipement est de 120 000€.

Madame le Maire propose de solliciter des aides auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de Rodez Agglomération, et présente le plan de financement :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
	120 000,00	Région	30 000,00	25,0%
		Département	30 000,00	25,0%
		Agglo	30 000,00	25,0%
		TOTAL subventions	90 000,00	75,0%
		autofinancement	30 000,00	25,0%
TOTAL	120 000,00	TOTAL	120 000,00	100,0%

Le conseil municipal est invité à :

- Se prononcer sur le projet et le plan de financement
- Autoriser Madame le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès de la Région Occitanie, du Conseil Départemental de l'Aveyron et de Rodez Agglomération.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, par 4 abstentions et 19 voix pour, :

- ✓ Approuve le projet de création d'une passerelle;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter les subventions telles que mentionnées au plan de financement ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

XII – DEMANDE DE SUBVENTIONS au titre du « 1% paysager »

Madame le Maire, rapporteur, souligne que, la Mairie va aménager un parc public autour de la salle multi générations 7/77 et des espaces sportifs existants (terrains de tennis et de football, gymnase, halle sportive, city-stade et parcours sportif).

De par sa proximité avec la RN88 (accès direct sortie rocade ou sortie rond-point du lachet), ce projet pourrait s'inscrire dans le cadre de la politique du « 1% paysage, développement et cadre de vie » qui vise à développer les actions en faveur des paysages aux abords des infrastructures routières.

Le coût prévisionnel de l'opération est de 165 070€.

Madame le Maire propose de solliciter 49 521€ de subvention au titre du « 1% paysager », soit 30% du coût total des travaux, au vu du plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Cheminement en enrobé	60 000,00			
Muret	5 770,00	1% paysager	49 521,00	30,0%
Pergolas	7 500,00			
éclairage public	75 000,00			
Fontaine à eau	1 800,00	TOTAL subventions	49 521,00	24,8%
Mobilier urbain	15 000,00	autofinancement	115 549,00	70,0%
TOTAL	165 070,00	TOTAL	165 070,00	82,5%

Le conseil municipal est invité à :

- Se prononcer sur le projet et le plan de financement
- Autoriser Madame le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre du « 1% paysager ».

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve le projet d'aménagement du parc public;
- ✓ Valide le plan de financement de l'opération d'investissement tel que décrit ci-dessus ;
- ✓ Décide d'ouvrir les crédits budgétaires nécessaires au budget primitif 2018 ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à solliciter la subvention mentionnée au plan de financement ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

XIII – ESPACE JEUNES : ADHESION

Madame Marie-Louise Carles, rapporteur, précise qu'un « espace jeunes » a été mis en place sur la commune, accessible aux 14 à 17 ans.

Il a pour objectif de leur permettre de se rencontrer, d'avoir accès à des animations et de mettre en place des projets.

Il est ouvert :

- En période scolaire : les mercredis après-midi de 14h30 à 18h30 ou les vendredis soirs de 18h30 à 22h30
- et certains jours pendant les vacances scolaires.

De nombreuses activités (sportives, manuelles) pourront être proposées, ainsi que des sorties (cinéma, piscine bowling....).

Madame Carles expose qu'il convient de fixer un montant d'adhésion. Le montant proposé est de 5€.

M. Pascal PRINGAULT, souhaite savoir qui assure l'animation.

Mme Marie-Louise CARLES indique que l'animatrice est Jessica FRAISSINHES. Une réunion d'information a eu lieu fin janvier. L'accueil jeunes a fonctionné aux vacances de Février. Jessica vient d'envoyer le programme des mercredis et vacances d'avril.

M. Pascal PRINGAULT demande quel budget sera alloué ?

Mme Sylvie LOPEZ répond qu'on statue aujourd'hui uniquement sur le montant de l'adhésion. Le budget sera discuté en commission.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Fixe le montant de l'adhésion à 5€;

XIV - Signature de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération Rodez Agglomération et la commune d'Olemps pour l'instruction des ADS

Madame le Maire, rapporteur, précise que depuis 2006 la Communauté d'agglomération et ses Communes membres ont décidé la mise en place d'un service intercommunal pour l'instruction des autorisations et actes relatifs au droit des sols.

Une convention de mise à disposition de service, entre Rodez Agglomération et la Commune d'Olemps a été signée pour une durée de 5 ans, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017.

Comme indiqué dans l'article 11 de la convention, elle peut être prorogée par reconduction expresse, par voie d'avenant. La convention prenant fin au 31 décembre 2017, il convient de procéder à la signature d'un avenant pour permettre la poursuite de la mise à disposition pour 3 années supplémentaires, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Les conditions techniques et financières restent inchangées par rapport aux conventions antérieures. Le contenu a simplement été réactualisé pour tenir compte des dernières évolutions législatives ou réglementaires du code de l'urbanisme.

Le conseil municipal est invité à autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service entre la Communauté d'Agglomération Rodez Agglomération et la commune d'Olemps pour l'instruction des ADS.

Vu l'exposé du rapporteur, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- ✓ Approuve les dispositions telles que décrites ci-dessus ;
- ✓ Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service entre Rodez Agglomération et la commune d'Olemps pour l'instruction des ADS

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22 heures 00.
